

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Pyrénées-Orientales

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

<b>Date de la convocation</b>
25 mars 2026

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet</b>
<b>Elections des délégués à l'Association des communes forestières</b>

Délibération 2026-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

**Séance du :** 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire..

**Présents :** Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

**ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES  
FORESTIERES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune à l'association des communes forestières.

Le Conseil procède à la désignation, au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 5
- Suffrages exprimés : 5
- Majorité absolue : 3

DELEGUE TITULAIRE :

a obtenu :

Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA : 5 voix

En conséquence, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA est élue déléguée titulaire

DELEGUE SUPPLEANT :

a obtenu :

Stéphane DOUBIN : 5 voix

En conséquence, Stéphane DOUBIN est élu délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture de CERET le et  
Publication ou notification du

**REÇU LE :**  
**22 AVR. 2026**  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**DE CÉRET**